



Démission après un congé maternité

Par **roro52**, le **12/06/2018** à **21:21**

Bonjour,

Je viens de donner ma démission, j'ai vérifié dans la convention collective, j'ai deux mois de préavis, soit jusqu'au 11/08/18. J'étais en congés maternité jusqu'au 29/05/18 et actuellement en congé maladie jusqu'à la fin du mois. Il me reste actuellement 11 congés payés 2017 + 1 ancienneté 2017 + 1 RTT 2017 + 25 CP 2018 et 1 ancienneté 2018. Je devrais reprendre le travail le 02/07/18. Aujourd'hui, mon employeur me dit que je dois poser tout mes congés, en a t il le droit ? De même l'entreprise ferme la semaine du 06/08 au 11/08, cela va t il reporter d'autant la date de fin de mon préavis ?
D'avance, merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **13/06/2018** à **08:38**

Bonjour,

Une fois le préavis commencé, aucune des parties ne peut imposer à l'autre la prise de congés payés qui n'étaient pas prévus avant son début...

Normalement, lorsque des congés payés prévus avant tombent pendant le préavis, ils en reportent le terme mais, en principe, ce n'est pas le cas de la fermeture de l'entreprise décidée par l'employeur...